

Règlement des devoirs surveillés de l'établissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac

Préambule

Les devoirs surveillés sont organisés et gérés par l'association scolaire et parascolaire du Haut-Lac. L'objectif des devoirs surveillés est d'offrir un environnement et une présence aux élèves scolarisés à l'établissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac afin qu'ils puissent faire leurs devoirs et préparer leurs évaluations dans les meilleures conditions. Il s'agit pas d'un cours d'appuis.

Pour les primaires : L'inscription aux devoirs surveillés se fait pour l'année entière

- Pour les secondaires : l'inscription se fait à la carte pour le secondaire
Il ne s'agit pas d'un appui mais d'une surveillance aux devoirs.

Informations générales

Horaires primaires : Lundi, Mardi et Jeudi	Horaires secondaires (Villeneuve) :	
Villeneuve de 15h35 à 16h35 pour les classes de 3P à 6P	Lundi	15h45 à 16h45
Villeneuve de 16h35 à 17h35 pour les classes de 7P et 8P	Mercredi	12h30 à 13h30
Roche de 15h30 à 16h30 pour les classes de 3P à 6P		
Roche de 16h30 à 17h30 pour les classes de 7P et 8P		

Admission

Les devoirs surveillés accueillent tous les élèves de la 3e à la 11e année, inscrits auprès de l'établissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac, quelle que soit leur commune de résidence.

Trajet

Tous les élèves étant sur le site ou à proximité, aucun service de transport scolaire n'est prévu. L'enfant effectue les déplacements de son bâtiment scolaire au lieu des devoirs surveillés par ses propres moyens et rentre chez lui si nécessaire en transports publics.

La responsabilité de l'association n'est pas engagée.

Surveillance

Dès l'arrivée aux devoirs surveillés, les surveillants veillent au bon déroulement de la séance. En cas d'absence prévisible, les parents doivent l'indiquer via MonPortail. Lors de l'arrivée dans la salle, la liste des élèves inscrits est systématiquement contrôlée. En cas d'absence d'un élève, un email est envoyé aux parents.

- **Pour les élèves du primaire :**
Dès la fin de leurs devoirs, les élèves du primaire peuvent quitter les devoirs surveillés, pour autant qu'une autorisation écrite ait été signée par leurs parents. Dès leur départ, ils sont placés sous la responsabilité de ces derniers.
- **Pour les élèves du secondaire :**
Les élèves du secondaire qui ont terminé leurs devoirs peuvent quitter les devoirs surveillés avant l'heure de fin prévue. Dès leur départ, ils sont alors à nouveau sous la surveillance des parents.

Exclusion

Un élève dont le comportement empêcherait le bon fonctionnement des devoirs surveillés ou mettrait en danger les autres élèves peut être exclu **temporairement ou définitivement** des devoirs surveillés. Une **exclusion définitive** des devoirs surveillés est précédée, en principe, d'un avertissement écrit puis d'une exclusion temporaire. Elle est prononcée par l'ASPIHL ou la direction de l'établissement de Villeneuve Haut Lac. En cas d'exclusion, la contribution annuelle n'est pas remboursée.

Maladies et accidents

Lorsqu'un élève est malade ou est victime d'un accident dans l'enceinte des devoirs surveillés, le personnel contacte dans les meilleurs délais le **numéro d'urgence** laissé par les parents sur le site MonPortail.

Perte ou vol d'objets privés

L'ASPIHL décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégâts d'un objet ou vêtement appartenant à un enfant.

Contribution annuelle

- **Primaire** - A payer avant le mois d'octobre de l'année scolaire correspondante
 - 1 séance par semaine : **CHF 180.-** + CHF 25.- de forfait administratif annuel
 - 2 séances par semaine : **CHF 240.-** + CHF 25.- de forfait administratif annuel
 - 3 séances par semaine : **CHF 290.-** + CHF 25.- de forfait administratif annuel
- **Secondaire** - Après la première inscription, un solde minimum de 4 séances doit être conservé sur le compte
 - **CHF 5.-** / la séance + CHF 25.- de forfait administratif annuel

Des frais de rappel pourront être facturés en cas de non-paiement.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président


Marc-Olivier Narbel



La Secrétaire


Diamanta Maliqi